

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 28 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mmes Annick ALIX FAUDEMÉR, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

**Excusés :** Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à Mme Martine LEPAGE

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie GAUTIER

**Date de convocation :** 18 mai 2020

**Date d'affichage :** 2 juin 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Votants : 29

**Délib. n°2020-028 : Composition de la commission d'appel d'offres (CAO)**

Conformément au code de la commande publique, la commission d'appel d'offres (CAO) intervient de manière obligatoire dans toutes les procédures formalisées, et de manière facultative, à l'initiative de son président, dans les procédures autres que formalisées telles que les marchés à procédure adaptée.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, cette commission est composée de la manière suivante :

- le maire ou son représentant, président de droit ;
- **5 membres titulaires**, élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- **5 membres suppléants**, élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la **même liste, sans panachage**, ni vote préférentiel.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1411-5 ;

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- Procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants d'offres, comme suit :

✓ Membres titulaires :

- Martine SAVARY
- Alain LENESLEY
- Nathalie LECLER
- Catherine COQUELIN
- Nathalie LECUIR

✓ Membres suppléants :

- Eric CAUVIN
- Vivek SINGH
- Manoël DUDOIT
- Franck LEGIGAN
- Yann LECUYER

- ✓ Représentant du Président : Alain EUDES (il sera désigné par arrêté du Maire pour le représenter en cas d'empêchement à la présidence de la commission)

Votants : 29  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 29  
Majorité absolue : 15

Résultat du scrutin : la liste candidate a obtenu 29 voix.

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN

